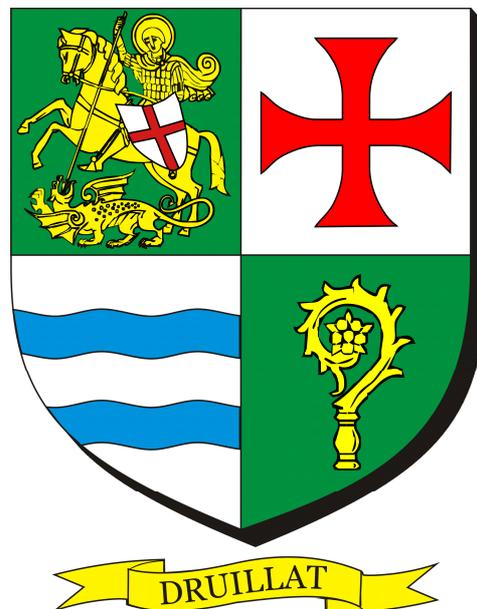


**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
COMMUNE DE DRUILLAT**



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article 2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12 sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.

Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2018 du budget principal de la commune qui n'a pas de budget annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018.

I – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La gestion communale peut se comparer à celle d'une famille avec les revenus d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Le principe en est le même : les recettes doivent couvrir les dépenses du quotidien mais également assurer un minimum d'autofinancement pour les investissements.

Les principales dépenses et recettes de la section :

| | NATURE | MONTANT REALISE EN 2017 | MONTANT REALISE EN 2018 |
|-----------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| DEPENSES | Charges à caractère générale | 211 788.39 € | 228 971.33 € |
| | Charges de personnel | 263 987.05 € | 259 118.78 € |
| | Atténuation de produits | 0.00 € | 0.00 € |
| | Autres charges de gestion courante | 95 621.56 € | 75 513.31 € |
| | Dépenses de gestion des services | 571 397.00 € | 563 603.42 € |
| | Charges financières | 4 461.64 € | 3 980.17 € |
| | Charges exceptionnelles | 2 487.82 € | 1 834.40 € |
| | Dépenses imprévues | 0.00 € | 0.00 € |
| | Total des dépenses réelles | 578 346.46 € | 569 417.99 € |
| | Opérations d'ordre de transfert entre section | 41 960.68 € | |
| | TOTAL DES DEPENSES | 620 307.14 € | 569 417.99 € |
| RECETTES | Atténuation de charges | 1 100.39 € | 650.75 € |
| | Recettes des services | 60 179.49 € | 70 116.80 € |
| | Impôts et taxes | 433 766.50 € | 440 958.55 € |
| | Dotations, subventions et participations | 126 219.72 € | 120 140.10 € |
| | Autres produits de gestion courante | 35 033.57 € | 35 923.74 € |
| | Recettes de gestion des services | 656 299.67 € | 667 789.94 € |
| | Produits financiers | 0.00 € | 0.00 € |
| | Produits exceptionnels | 11 469.20 € | 10 576.41 € |
| | Total des recettes réelles | 667 768.87 € | 678 366.35 € |
| | Opérations d'ordre de transfert entre section | 33 410.68 € | |
| | TOTAL DES RECETTES | 701 179.55 € | 678 366.35 € |

Excédent de fonctionnement reporté de 2017 : 68 906.10 € (R 002)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45.505 % (45.645 % en 2017) des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement poursuivent leur baisse :

| ANNEE | Montant des dépenses | Baisse en chiffres | Baisse en % | Cumul en chiffres | Cumul en % |
|-------------------|----------------------|--------------------|-------------|-------------------|------------|
| ANNEE 2016 | 587 630.21 € | | | | |
| ANNEE 2017 | 578 346.46 € | - 9283.75 € | - 1.579 % | 9 283.75 € | 1.579% |
| ANNEE 2018 | 569 417.99 € | - 8 928.47 € | - 1.543 % | 18 212.22 € | 3.122 % |

NB : En 2017, des dépenses d'ordre figuraient dans les dépenses et recettes mais ne concernaient que des opérations liées à la cession de l'ancien tracteur.

Il n'apparaît donc pas de dépenses et recettes d'ordre en 2018 puisqu'il n'a pas été réalisé d'opérations génératrices.

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 265 321.00 € (255 793.00 € en 2017) ainsi que dans ce chapitre l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération : 143 325.55 € (151 759.50 € en 2017) ; aux dotations versées par l'État (recette en baisse constante puisque de 126 519.72 € en 2017, elles ne représentent plus que 93 920.00 € en 2018), à diverses subventions, aux locations de biens communaux...

Les recettes de fonctionnement passent de 716 651.24 € en 2016 à 667 768.87 € en 2017 et à 678 366.35 € en 2018 soit une baisse de 48 882.37 € soit 6.82 %.

| ANNEE | Montant des recettes | Différence en chiffres | Différence en % | Cumul en chiffres (par rapport à 2016) | Cumul en % (par rapport à 2016) |
|-------------------|----------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------------|---------------------------------|
| ANNEE 2016 | 716 651.24 € | | | | |
| ANNEE 2017 | 667 768.87 € | - 48 882.37 € | - 6.82 % | - 48 882.37 € | - 6.82 % |
| ANNEE 2018 | 678 366.35 € | + 10 597.48 € | + 1.58 % | - 38 285.22 € | - 5.24 % |

Pour mémoire : en 2017, les recettes d'ordre concernaient uniquement des opérations liées à la cession de l'ancien tracteur, donc pas de recettes d'ordre en 2018

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité :

Les taux des impôts locaux :

| | Taux de 2016 | Produit 2016 | Taux de 2017 | Produit 2017 | Taux de 2018 | Produit 2018 |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Taxe d'habitation | 8.46 % | 130 199.00 € | 8.46 % | 129 523.00 € | 8.50 % | 133 025.00 € |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 11.14 % | 99 391.00 € | 11.14 % | 100 605.00 € | 11.190 % | 104 805.00 € |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 37.75 % | 25 821.00 € | 37.75 % | 25 934.00 € | 37.930 % | 26 513.00 € |

- Les dotations versées par l'Etat :

| | En 2016 | En 2017 | En 2018 | Différence |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|
| Dotation forfaitaire | 85 741.00 € | 75 552.00 € | 72 803.00 € | - 12 938.00 € |
| Dotation de solidarité | 20 483.00 € | 21 220.00 € | 21 117.00 € | + 634.00 € |

Soit une perte sur 3 ans de 12 304.00 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

| | En 2016 | En 2017 | En 2018 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Garderie (et TAP en 2016 puis uniquement garderie à compter de 2017) | 20 674.58 € | 13 523.98 € | 13 888.70 € |
| Cantine | 53 329.50 € | 39 200.50 € | 52 810.06 € |

La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF,
- de la progression ou de la diminution des recettes des produits des services (cantine, garderie, locations des biens communaux : logements, salle des fêtes...),
- de la bonne tenue des droits de mutation (recette en 2016 : 24 089.00 €, en 2017 : 25 692.00 €, en 2018 : 31 272.00 €).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-

même ses projets d'investissements, sans recourir nécessairement à l'emprunt (128 031 03 € en 2016, 80 872.41 € en 2017 et 108 948.36 € en 2017).

II – La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère plus exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (voirie ou bâtiment...)
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets de cette même section (par exemple, des subventions relatives aux aménagements sécuritaires, à la construction de bâtiment...)

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2018 étaient les suivants :

- Les travaux de voirie,
- des achats de matériel et outillage divers,
- des achats de mobilier,
- les aménagements sécuritaires de Rossettes,
- Un projet d'aménagement du cœur de village,
- Les aménagements des locaux au titre de la Loi AD'AP (mairie, école et église),
- La réfection de la toiture terrasse du Groupe Scolaire,
- Des travaux de réfection de toiture à la salle polyvalente et remplacement d'éclairage,
- Paratonnerre à l'église,
- Un projet d'acquisition de bâtiment.

Tous les projets inscrits ne se réalisent pas forcément au cours de l'année, en raison de la nécessité d'études parfois longues, de consultation et d'intervention de services extérieurs, de l'attente de subventions, d'avis techniques, de devis... ou de tout autre obstacle.

Les principales dépenses et recettes de la section en 2018 :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------|-------------|
| Remboursement d'emprunt (part en capital) | 42 393.09 € | Emprunt | 0.00 € |
| Dépôts et cautionnements (en rapport avec les logements communaux) | 600.00 € | FACTVA | 16 659.00 € |
| Total des comptes 16 | 42 993.09 € | TAXE D'AMENAGEMENT | 24 674.96 € |
| | | AFFECTATION DU | |

| | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Réseaux d'électrification : Renforcement | 3 458.94 € | RESULTAT 2017 (Compte 1068) | 209 626.65 € |
| Total du compte 21534 | 3 458.94 € | Subvention (département sur AD'AP arrêts bus Rossettes) | 4 370.85 € |
| Les acquisitions de matériel : Perceuse, meuleuse, poteaux incendie (2) | 5 037.91 € | Subvention Etat : Sur matériel de désherbage (agence de l'eau) | 3 724.00 € |
| Matériel de désherbage, taille haie | 7 148.40 € | Sur amende de police pour opération cœur de village | 18 378.00 € |
| Mobilier salle polyvalente (rayonnages archives, tables et chaises, grilles d'exposition) | 6 129.72 € | Subvention sur réseaux d'électrification (SIEA) pour modernisation armoie | 1 347.45 € |
| Adoucisseur salle polyvalente | 1 332.00 € | Dépôts et cautionnement | 0.00 € |
| Total des comptes 21568 à 2188 | 19 648.03 € | | |
| Voirie : Travaux annuels | 37 929.00 € | | |
| Installations de voirie (panneaux, panneaux photovoltaïques pour radar pédagogique...) | 2 968.20 € | | |
| Les aménagements sécuritaires (non terminés) | 98 693.39 € | | |
| Total pour les travaux de voirie : | 139 590.59 € | | |
| Les travaux de bâtiments : - Paratonnerre église + emplacement moteur de cloches | 9 199.20 € | | |
| - AD'AP Mairie (en cours), | 2 850.36 € | | |
| - Réfection toiture terrasse école, | 21 600.00 € | | |
| - Réfection toiture tuiles école | 13 672.88 € | | |
| Total travaux bâtiments au 2313 | 47 322.44 € | | |
| Portage financier (achat bâtiment route de Pont d'Ain) | 26 004.23 € | | |
| TOTAUX | 276 017.83 € (349 691.39 € en 2017) | TOTAUX | 278 790.91 € (280 346.08 € en 2017) |
| Soit un excédent de la section d'investissement de | | | 2 773.08 € |
| Pour mémoire, en 2017, la section d'investissement se clôturait par un déficit d'investissement de 69 345.31 €) | | | |

Solde d'exécution négatif reporté de 2017 (compte tenu de la reprise des excédents ou déficits antérieurs : un déficit de 29 533.65 € - un excédent de 2 773.08 € soit un déficit à reprendre en dépenses de la section d'investissement du budget primitif de l'année 2018 de 26 760.57 €)

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 représentent donc 276 017.83 €.

Les recettes d'investissements pour 2018 représentent 278 790.91 € dont 69 134.26 € sont réellement imputables à cet exercice auxquels s'ajoutent 209 636.65 € d'affectation de résultat de l'année 2017 (compte 1068).

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 font l'objet d'une colonne distincte dans le compte administratif (colonne intitulée : « restes à réaliser »). Ils représentent la somme de 180 103.00 € en dépenses (aucune recette ne figure dans les restes à réaliser de 2017).

Ces crédits se décomposent comme suit :

| Programmes | Montants réalisés en 2017 | Restes à réaliser (montants qui seront donc repris au budget primitif de 2019) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement sécuritaires | 98 693.90 € | 9 900.00 € |
| Réseaux d'électrification (remplacement des lampes à mercure et renforcement réseaux à La Ruaz) | 3 458.94 € | 13 244.00 € |
| Matériel incendie | 5 037.91 € | 1 200.00 € |
| Matériel de bureau et informatique | 0 € | 10 000.00 € |
| Opération cœur de village | 0 € | 100 000.00 € |
| Travaux bâtiments Mairie : aménagement toilettes AD'AP | 4 698.60 € | 7 000.00 € |
| Travaux salle polyvalente (toiture) | 4 281.48 € | 21 500.00 € |
| Montant total des restes à réaliser (en dépenses) | | 162 844.00 € |

III – État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente :

| ANNEE | Remboursement en capital |
|-------|--------------------------|
| 2016 | 30 392.77 € |
| 2017 | 41 755.30 € |
| 2018 | 42 393.09 € |

La commune n'a plus que trois emprunts en cours à la fin de cette année 2018 :

| Objet de l'emprunt | Annuités | Date de fin de remboursement |
|-----------------------------------|-------------|------------------------------|
| Parking (10/01) | 11 652.05 € | 2019 |
| Bâtiment des associations (01/07) | 11 740.00 € | 2022 |
| Aménagements sécuritaires (01/17) | 15 023.41 € | 2026 |

Capital restant dû au 31/12/2018 : 200 397.98 €

Un emprunt échu fin 2018 (emprunt sur véhicule) pour une annuité de 7 342.90 €

Annuités réglées au cours de l'année : 78 077.43 € (capital + intérêt), soit 66.74 € par habitant (78 077.43 € : 1 170 habitants).

IV – Les ratios de la commune *

| Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L 2313-1 du CGTC) | Valeurs 2018/habitants | Moyennes nationales de la strate |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| Dépense réelles de fonctionnement / population | 486.68 | 547.00 |
| Produits des impositions directes / population | 226.77 | 305.00 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 579.80 | 355.00 |
| Dépenses d'équipement brut / population | 176.94 | 690.00 |
| Encours de la dette / population | 171.28 | 524.00 |
| DGF / population | 80.27 | 153.00 |
| Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement | 45.51 % | 44.00 % |
| Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonct. | 90.28 | 0.76 |
| Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement | 30.52 % | 0.32 € |
| Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement | 29.54 % | 0.76 % |

* Données calculées à partir de la population INSEE 2018 de DRUILLAT soit 1 170 habitants.